

Journal municipal
d'information
Juillet/Août 2014
n° 194

MANDRÉEN



TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

CÉRÉMONIE DE L'APPEL DU 18 JUIN 1940



Edito

Saint-Mandrier bénéficie depuis toujours d'une attractivité en raison de son environnement exceptionnel et à nouveau, Saint-Mandrier s'est vu décerner le label du Pavillon Bleu. C'est un gage de qualité et de mobilisation des élus et des services municipaux dans les domaines de la sécurité, de la propreté et de l'environnement.

Ce cadre de vie tant apprécié des mandréens attire chaque année bon nombre de vacanciers qui viennent de toutes les régions de France et de l'étranger.

Je profite de ce double numéro de juillet / août pour saluer les touristes qui ont choisi notre commune comme cadre ou étape de leurs vacances, leur souhaiter un agréable séjour à Saint-Mandrier et leur dire que la municipalité, le personnel communal et les commerçants mettront tout en œuvre pour qu'ils gardent de notre presqu'île de charme, le meilleur souvenir.

Maintenant place à l'été avec sa succession de manifestations et d'animations organisées par les services municipaux de la culture et de l'animation et les associations mandréennes. Des festivités qui réclament une mobilisation des services municipaux qui ont pour mission d'assurer la logistique de la plupart des manifestations de l'été. Je salue ici le savoir-faire et le dynamisme de toutes ces équipes et leur souhaite bon courage pour les semaines à venir.

Que les fêtes commencent !

Gilles VINCENT
Maire,
Conseiller Général

Sommaire

- Page 2 EDITO - Agenda
- Page 3-4 Actualités Municipales
- Page 5 Environnement
- Page 6 Libre Expression
- Page 6-7 Jeunesse - Sports - Associations
- Page 8 Culture-Associations

Vous venez de vous établir à Saint-Mandrier ?
Les nouveaux arrivants sur la commune sont invités à se présenter en mairie. A cette occasion, la municipalité mettra à leur disposition un guide d'accueil qui leur sera remis au Cabinet du Maire.

Agenda



Le programme de cet été est disponible dans tous les points d'accueil de la ville (mairie, mairie annexe, Office de Tourisme...). Il sera également distribué dans vos boîtes aux lettres, accompagné du programme détaillé des Nuits Mandréennes (spectacles organisés par les services Culture et Animation de la Ville).

Nos joies, nos peines

NAISSANCES

MATHIEU Cloé.....	14/05/2014
CELINI Ezio	22/05/2014
SÉPRET Olivia	23/05/2014
KILIKILI Telly	23/05/2014
KILIKILI Filipa	23/05/2014
HERMITTE Manon.....	28/05/2014

MARIAGES

Emmanuelle HERNANDEZ – François BROCARD	07/06/2014
Estelle BERRUYER – Mathieu RAMADIER.....	14/06/2014

DECES

DAUMAS Henri	24/05/2014	89 ans
SALMON veuve PESQUET Madeleine.....	31/05/2014	97 ans
TURCO veuve MIGLIACCIO Anne-Marie	01/06/2014	63 ans

PERMANENCE COMMUNALE
Elle est assurée 7j/7, de 18 h à 8 h par un agent de la police municipale au 06.75.56.02.17.
L'agent d'astreinte est chargé d'être votre interlocuteur pour tout problème technique ou de sécurité.

LE MANDREEN
JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION
DISPONIBLE SUR WWW.VILLE-SAINTMANDRIER.FR
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : GILLES VINCENT
DIRECTEUR DE LA RÉDACTION : MICHEL MARIN
RÉDACTION, CRÉATION GRAPHIQUE,
MISE EN PAGE : SERVICE VIE DE LA CITÉ
CRÉDIT PHOTOS : PATRICK LECONTE
SERVICE VIE DE LA CITÉ
IMPRIMERIE JOUBERT - 06517 CARROS

PLAN CANICULE 2014

L'été approche et avec lui, le beau temps et la chaleur. Mais pour les personnes âgées, ces conditions météorologiques qui font la joie des estivants, sont, pour « nos anciens », des risques inhérents à leur santé et fragilité.

Comme chaque année, un registre « Plan canicule » sera mis à leur disposition afin de garder durant l'été, un contact régulier, soit téléphonique avec les personnes inscrites et qui peut s'intensifier en cas de canicule, soit en visite.

Il est donc vivement conseillé aux personnes de plus de 70 ans et celles particulièrement isolées, de s'inscrire, ou à leur famille ou voisin de les inciter à le faire, en sachant que cette inscription ainsi que les renseignements fournis, restent confidentiels.

Inscription à l'accueil de la mairie ou en appelant le 04.94.11.51.60.

Bon été à tous.

Mona ROURE

Adjointe au Maire chargée des Affaires sociales

Canicule : les précautions à prendre



Éviter les endroits confinés (voiture, landau...).



Fermer les volets et les fenêtres le jour. Les ouvrir la nuit pour **laisser pénétrer la fraîcheur**.



Boire au minimum **2 litres d'eau** par jour et manger léger. Éviter l'alcool, les graisses et les sucres.



Se rafraîchir régulièrement à l'aide d'un **brumisateur** ou en prenant une **douche**.



S'habiller de vêtements aux **tissus clairs**, légers et naturels. À l'extérieur, porter casquette ou chapeau.



Ne pas hésiter à **demander de l'aide** (parent, voisin, médecin).



Rechercher les endroits **frais et à l'ombre**



Passer, si possible, **2-3 heures par jour** dans un **endroit frais** (supermarché...)

VIE PATRIOTIQUE

Lundi 14 juillet 2014 : Fête Nationale

11 h 10 : Rassemblement des participants devant l'Hôtel de Ville

Défilé vers la place du 11 Novembre

11 h 20 : Cérémonie au monument aux morts

Vin d'honneur offert par la municipalité

Mercredi 27 août 2014 : Commémoration de la Libération de Saint-Mandrier



17 h 00 : Défilé de véhicules militaires d'époque sur le front de mer au Pin Rolland

17 h 30 : Défilé des véhicules autour du port au village, puis exposition statique place des Résistants

18 h 20 : Rassemblement des participants devant l'Hôtel de Ville

Défilé vers la place du 11 Novembre

18 h 30 : Cérémonie au monument aux morts

Vin d'honneur offert par la municipalité

19 h 30 : Défilé des véhicules autour du port et départ vers la Seyne sur Mer

Mandrénnes, mandréens et amis vacanciers, venez nombreux pour partager ces moments de recueillement et de convivialité.



Jean KUHLMANN

Conseiller Municipal délégué aux Associations et Cérémonies patriotiques
Correspondant Défense

LES BRÈVES DU CONSEIL

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le 27 mai 2014.

Toutes les réunions du Conseil, annoncées par voie d'affichage et par voie de presse, sont ouvertes au public; celui-ci ne peut troubler l'ordre public et le déroulement des débats par ses interventions.

Les principales questions débattues portent sur les points suivants :

- Tarifs Cantine Scolaire 2014/2015 : ticket écoles maternelles et élémentaires à 2,70 €.
- Demandes de subvention au Conseil Général pour les travaux de réhabilitation du Domaine de l'Ermitage et pour les travaux de transformation d'une maison d'habitation en bureaux.
- Signature d'une convention-cadre d'échanges et de géo-mutualisation avec TPM pour le Système d'Information Géographique (SIG).
- Signature d'une convention de partenariat avec Pôle Emploi.
- Création d'emplois saisonniers pour la saison estivale 2014.
- Signature de conventions de mise à disposition de personnel pour l'été 2014 avec l'Office de Tourisme et le Centre Nautique.

- Choix de l'attributaire du marché relatif aux travaux de remise en état des plages avant la saison estivale.
- Attribution de marchés de mission de contrôle technique et de coordination SPS pour la construction du nouveau restaurant scolaire et du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un logement quai Aristide Briand.
- Avis favorable du Conseil Municipal pour l'extension du périmètre d'acquisition autorisé par le Conservatoire du Littoral sur la commune de Saint Mandrier.

Sur 10 délibérations donnant lieu à vote, 8 ont été votées à l'unanimité et 2 avec 4 abstentions.

Un compte-rendu analytique de chaque séance du Conseil Municipal est affiché sur le tableau devant la Mairie sous huitaine et peut être consulté sur place par l'ensemble des citoyens, ainsi que tout rapport et compte-rendu.

Michel MARIN
Adjoint au Maire

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES À L'ÉCOLE PRIMAIRE POUR LA RENTRÉE 2014/2015

Suite au décret du 7 mai 2014 apportant des adaptations aux nouveaux rythmes scolaires prévus pour la rentrée de septembre 2014, la municipalité, en accord avec les conseils d'écoles et le comité de pilotage, propose un projet regroupant en une seule après-midi (3 heures) les activités périscolaires facultatives (TAP) mais dont l'organisation est obligatoire.

Les nouvelles règles : (expérimentation sur 3 ans)

- Minimum 8 demi-journées d'enseignement incluant le mercredi matin (sauf dérogation pour le samedi matin) ;
- 24 heures d'enseignement /semaine/ 36 semaines (sauf dérogation à 23 heures) ;
- Maximum 6 heures d'enseignement par jour ;
- Pause méridienne minimum de 1 h 30 ;
- 3 heures d'activités périscolaires par semaine pouvant être regroupées sur une après-midi.

Le choix, à titre expérimental, de regrouper les TAP sur une après-midi (3 heures) remet en cause les horaires qui avaient été arrêtés (retour aux horaires actuels 8 h 30 à 11 h 30 – 13 h 30 à 16 h 30).

Avantage du nouveau décret :

- Mêmes horaires par groupe scolaire ;
- Possibilité d'activités de plein air (football, rugby, salle de sport, etc.) ;
- Activités périscolaires (TAP) le mardi pour le groupe scolaire l'Orée du Bois, le jeudi pour le groupe scolaire Louis Clément ;
- Moins d'animateurs à recruter mais doublement de l'activité de chacun ;
- Meilleur suivi pédagogique dans les activités.

Organisation générale

L'année scolaire est divisée en périodes de 7 à 8 semaines (5 cycles). La journée scolaire arrêtée par les conseils d'écoles se déroulera à Louis Clément et à l'Orée du Bois : de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 - le mercredi de 9 h à 12 h

Détail d'une journée de classe :

Lundi – Mardi - Vendredi

Garderie	Cours	Pause méridienne	Cours	Étude (jusqu'à 17 h 30) et/ou garderie
→ 7 h 30	→ 8 h 30	→ 11 h 30	→ 13 h 30	→ 16 h 30 18 h 30 ←

Le mardi à l'Orée du Bois et le jeudi à Louis Clément :

Garderie	Cours	Pause méridienne	Activités périscolaires	Étude (jusqu'à 17 h 30) et/ou garderie
→ 7 h 30	→ 8 h 30	→ 11 h 30	→ 13 h 30	→ 16 h 30 18 h 30 ←

2 - Mercredi – Toutes les écoles

Garderie	Cours	Garderie*	ALSH (centre aéré)
→ 7 h 30	→ 8 h 30	→ 11 h 30	→ 13 h 18 h 30 ←

* 12 h à 13 h, garderie pour les enfants qui ne vont pas au centre aéré.

Les activités périscolaires TAP (culturelles, sportives, artistiques)

Pour les activités périscolaires (TAP) regroupées en 3 heures le mardi après-midi à l'Orée du Bois et le jeudi après-midi à Louis Clément, une cotisation annuelle de 25 € pour le premier enfant, 15 € pour le second, gratuite à partir du 3^{ème}, sera versée à réception de la facture afin de fidéliser l'enfant dans la pratique des activités. Trois absences injustifiées entraîneront la radiation de l'enfant de ces activités.



Une vingtaine d'activités seront proposées. Les groupes, formés en tenant compte de l'âge de l'enfant, changeront d'activité après chaque cycle (7 à 8 semaines). Selon l'activité et l'âge de l'enfant, le groupe pourra effectuer au cours du même cycle, 2 activités différentes. Toutes les activités se dérouleront dans les écoles ou sur les installations sportives à proximité (salle de judo, salle de danse). Le bus municipal conduira les enfants sur les stades (football, rugby).

Gestion du projet et sécurité des enfants

- Un coordonnateur par école s'assurera du bon fonctionnement des activités et du suivi pédagogique.
- Il sera établi une charte tripartite entre l'école, les animateurs, la mairie pour garantir la sécurité des enfants dans les différentes structures tout au long de la journée ; la mairie prendra en charge les assurances en responsabilité civile.

Information

1) Les garderies périscolaires (matin, soir 7 h 30 – 8 h 30 et 16 h 30 – 18 h 30 et mercredi 7 h 30 – 9 h et 12 h – 13 h).

Ouverture à tous les enfants à partir de 3 ans et dont les parents travaillent. Payantes comme actuellement, selon le quotient familial.

2) Les études surveillées de 16 h 30 à 17 h 30.

Ouvertes aux élèves de cycle 2 et 3 (CE1/CE2, CM1/CM2). Payantes comme actuellement. Après l'étude, les enfants peuvent soit rentrer chez eux, soit aller en garderie.

3) Le centre aéré (le mercredi après-midi de 12 h à 18 h 30).

Les enfants restant au centre aéré prennent leur repas sur place à l'école Louis Clément. Ceux de l'Orée du Bois rejoignent en bus municipal l'école Louis Clément.

L'inscription dans les activités, l'étude ou la garderie se fait pour toute l'année dans le cadre d'un accueil de loisirs sans hébergement avec la réglementation en vigueur qui s'applique. Durant une année scolaire chaque enfant fera au minimum 5 activités différentes.

Conclusion :

Cette réforme, très coûteuse et estimée à environ 80 000 €, est imposée par l'État aux communes. Nous sommes obligés de la mettre en place avec une organisation où l'intérêt de l'enfant est prioritaire.

Références :

- Décret Ministère de l'Éducation Nationale du 2 août 2013
- Réf. Note d'information mairie du 24 janvier 2014
- Décret Ministère de l'Éducation Nationale du 7 mai 2014

Alain BALLESTER

1^{er} Adjoint au Maire

Colette DEMIERRE

Conseillère Municipale déléguée aux Affaires scolaires

LES DIFFÉRENTS TYPES DE COLLECTES A SAINT MANDRIER

La déchetterie municipale

Un personnel municipal habilité veille et vous y oriente.

Ouverte au public du mardi au samedi de 7 h 45 à 11 h 30 et de 13 h 45 à 16 h 30, elle est gratuite pour les mandréens qui disposent d'un badge d'accès.

Le badge d'accès est délivré gratuitement sur présentation d'un justificatif de domicile et pour les professionnels exerçant sur la commune. Une facturation spécifique leur sera imposée selon les déchets déposés.

3 points notables de règlement sur ce site :

- 3 véhicules maximum sur le quai de vidage.
- Stationnement interdit en dehors des zones de déchargement.
- Accès interdit lors du remplacement de bennes.

La collecte en déchetterie aux Benne spécifiques

Encombrants, ferrailles, Déchets verts, bois, Petits matériels électriques et électroniques, Capsules spéciales de Cafés « N.. », Huiles de vidange, huiles de friture, Batterie

Et autres ...

La collecte en porte à porte

- Les mardis, dans containers jaunes :
Papiers, journaux, cartons, briques alimentaires et, nouveau, les boîtes de pizza même si souillée (le processus de recyclage intègre désormais les corps gras).

- Les jeudis, dans containers gris ou sacs spécifiques :
Flacons et bouteilles en plastiques (avec ou sans les bouchons).
Les sacs sont disponibles en mairie et mairie annexe.

- 1^{ère} et 3^{ème} semaines du mois, dépôt le lundi devant votre porte :
Déchets verts.

- 2^{ème} et 4^{ème} semaines du mois, dépôt le mercredi et le jeudi, devant votre porte : Encombrants, uniquement sur RDV

Afin de satisfaire le plus grand nombre de mandréens dans les collectes en porte à porte, il est conseillé de limiter les dépôts à 2 m³. Les collectes ne se font pas à l'intérieur des propriétés.

Mais aussi

La collecte en accès direct aux points d'apport volontaire concerne les vêtements et chaussures, cannettes, les piles (murs mairie et mairie annexe), les cartons, papiers et journaux, les flacons et bouteilles en plastique et le verre (bouteilles et bocaux sans couvercle).

En ce qui concerne le verre, de nouvelles ECOBOX ont été installées et d'autres déplacées. Elles se trouvent désormais :

- Avenue des Asphodèles-Romarinis,
- Avenue du Languedoc,
- Avenue du Béarn,
- Stades Laneriere et Bodrero,
- HLM Marine, à la Corniche du Soleil.

Une logette pleine contient 500 kg de verre. Ce tri sélectif contribue à l'aide contre le cancer. En effet, le SITTOMAT reverse 1 € à la Ligue contre le Cancer par tonne de verre collectée. Les dons aideront ainsi la recherche et donc la lutte contre cette maladie.



Collecte aux 3 Pharmacies de la commune

- Médicaments non utilisés et/ou périmés
- Bouchons de bouteilles en plastiques (au profit de l'association Handibou pour fauteuils aux jeunes handicapés sportifs)

Déchetterie Municipale

Avenue Charles de Gaulle

Informations et prises de rendez-vous : 04.94.06.69.75

L'AEDES ALBOPICTUS (LE MOUSTIQUE "TIGRE")

Depuis 2007, la présence de ce moustique est surveillée sur le département, du 1^{er} mai au 30 novembre.

Une surveillance active avec analyse de pièges pondoirs et pièges adultes et une surveillance passive par cartographie.

Ce moustique est responsable par la femelle, vecteur lors de retour de voyage de maladie comme le Chichungunya (retour des Antilles – Amérique du sud) et la Dengue (retour de pays entre les 2 lignes isothermes 10°).

Dans notre commune, la lutte contre les gîtes larvaires aux domiciles reste la plus efficace : en ne les favorisant pas et en les éliminant.

Les gîtes principaux : eaux stagnantes, coupelles de pots de fleurs, pneus, puits, débordement des eaux de piscine, récupérateur d'eau (mettre une moustiquaire sur la surface).

Les actions par pulvérisation sur un périmètre interventionnel de 150 m. de large ne sont envisagées qu'après échec des actions préventives.

Plus d'infos sur : www.albopictus83.org



JEUNESSE ET SANTÉ

Pour tous les jeunes de moins de 26 ans inscrits au lycée ou en Centre de Formation d'Apprentis, un établissement d'enseignement supérieur, un établissement sanitaire et social, une mission locale ou en service civique en PACA : Un PASS Santé est disponible sur generation.regionpaca.fr

Le pass santé est un chéquier coupon qui permet de consulter gratuitement dans le cadre de « contraception et sexualité » un professionnel de santé de son choix, de bénéficier d'un dépistage sanguin et de toute contraception adaptée pour un an.



INFO → ÉNERGIE

L'ÉCOGESTE DU MOIS

Aérer en soirée :

- C'est l'été, pour évacuer la chaleur de votre logement, aérer le soir quand la température à l'extérieur baisse. Créer des courants d'air pour évacuer la chaleur.

Libre expression

Les élus «Pour Mieux Vivre Tous Ensemble à Saint-Mandrier» dans les commissions municipales

	Jacques ESPOSITO : - Finances & personnels (*) - Commandes publiques (*) - Aménagement du territoire (*) - Urbanisme (*) - Développement économique - Environnement et santé publique	Membre : • du Centre Communal d'Action Sociale • du Comité Technique Paritaire de la Commission d'appel d'offre
	Catherine MATTIA-QUILGARS : - Sécurité - Jeunesse - Petite enfance	Membre : • de la Caisse des Ecoles
	Véronique BOONEFAES : - Culture - Tourisme, animation et associations - Sports	
	Bruno COIFFIER, Ingénieur électronicien, Docteur-Ingénieur en Géophysique, prescripteur de marchés publics et responsable d'opérations au Service de Soutien de la Flotte. Candidat présenté par la liste « Pour Mieux Vivre Tous Ensemble » pour ses compétences aux commissions signalées par (*), il a été systématiquement écarté par la majorité qui a voté par 23 voix sur 24 pour Jacques ESPOSITO.	

Si vous avez des idées, des souhaits, n'hésitez pas à nous les faire connaître en nous écrivant à elus@mvte.org.

Nous souhaitons à tous de passer un bel été sur notre presqu'île de charme.

Les élus «Pour Mieux Vivre Tous Ensemble à Saint-Mandrier» : **Jacques ESPOSITO, Catherine MATTIA-QUILGARS, Bruno COIFFIER, Véronique BOONEFAES.**

Quelques précisions :

Loin de nous l'idée de douter des compétences de M. COIFFIER, Ingénieur électronicien, dans les finances publiques, la gestion du personnel municipal, la passation des marchés publics et de l'urbanisme. Nous avons estimé que ces sujets étaient importants et qu'ils méritaient d'être traités par la tête de liste.

Apparemment M. COIFFIER estime qu'il est normal que l'élection du Maire et des Adjointes et l'attribution de leurs délégations soient soumises à un vote du conseil municipal mais il aurait plutôt souhaité s'autoproclamer membre des commissions. Cela prêche vraiment à sourire et démontre bien l'état d'esprit de ce nouvel élu.

Le Maire

L'élus Jean Poumaroux ne nous a pas communiqué de texte de Libre Expression ce mois-ci.

CONCOURS CGENIAL

Nous, élèves de l'option sciences du collège Louis-Clément, avons participé à la finale nationale du concours CGénial, à Paris, au Palais de la Découverte.

Nous avons présenté durant toute la journée notre projet FreezeBee à différents jurys et visiteurs.

À l'issue des délibérations, nous avons obtenu un troisième prix. Ce voyage nous a également permis de découvrir Paris.

Nous sommes ravis de ce week-end et nous remercions l'ensemble des personnes qui ont permis de réaliser ce voyage.

Alan, Cassilya, Gaël, Maëlliss, Matthieu, Mattys, Simon, Théo, Thomas, Valentin



TENNIS-CLUB DE SAINT-MANDRIER

Il n'a pas encore 17 ans, mais déjà du talent. Après avoir gagné plusieurs tournois en 2013 dans sa catégorie d'âge, il obtient de très bons résultats en ce début 2014.

Vainqueur à Pâques du tournoi du T.C. Toulonnais, il s'est aligné dans le pré-critérium national en senior, réalisant des "perfs" successives à 5/6, 4/6, 2/6 pour finalement s'incliner contre un 1/6.

Joris Floutard joue au tennis depuis une dizaine d'années entraîné par sa mère, professeur au Tennis Club Saint-Mandrier.

Leader d'un groupe de jeunes motivés qu'il entraîne dans son sillage et dont on perçoit aussi les progrès, nul doute qu'il réalisera de beaux tournois d'été.

Nous souhaitons bonne chance à tout le groupe...

Rappelons enfin que le tournoi Open du T.C. Saint-Mandrier aura lieu du 23 juillet au 6 août prochain. Inscriptions au 04 94 30 54 48.



Roland GOURET

L'EXPOSITION DE L'ATELIER PROVENCAL

Les artisans et peintres amateurs de la presqu'île désirant exposer leurs oeuvres au Foyer des Anciens du 19 juillet au 15 août, sont priés de téléphoner au 04 94 63 99 87 ou 04 94 11 51 74.

Nicole KUHLMANN

PLANTATION DE LA VIGNE A L'ERMITAGE - RETOUR EN IMAGES

Sur Youtube, taper "Saint Mandrier et Ermitage"

Jacques CARRIÈRE



LE CHEVAL, PLUS QU'UNE PASSION... UN PARTAGE

Pour la deuxième année consécutive, nous sommes partis en bus municipal à la rencontre des poneys chez Marie Merlatti à "l'élevage des Ginestes" à Sanary.

Les enfants du groupe des grands ont câliné "Darwin" le poulain... se sont initiés aux joies de la voltige sur "Cacao" ainsi que les professionnelles et une maman du groupe... "Les souriceaux" ont profité chacun leur tour d'une ballade en calèche tirée par "Rêve"... et les plus courageux sont montés à dos de poney sur "Lady, Pipi-mée et Peluche" pour une promenade...

Les poneys sont gourmands et les enfants leurs ont donné des carottes au retour !

Nous avons de belles photos en souvenir et des futurs cavaliers !!!

Virginie

Responsable des Lucioles



A LA DÉCOUVERTE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Mercredi 8 juin, nos petits "Lutins" accompagnés d'Audrey, Jessica et Laury ont eu la chance de découvrir la bibliothèque municipale.

Accueillis par la chaleureuse Marie-Ange CAMPOY, Anthony, Enzo, Julia, Noémie et Océane sont partis à la découverte de mille et un livres.

Quel plaisir de les toucher, ouvrir, fermer et de les regarder !

Il y en avait tant que nous y sommes revenus pour explorer.... Nous avons fait trois séances pour y écouter de belles histoires.

Les Lucioles



Atelier d'art



L'Atelier d'Art de VOLS
Y et Aiko ouvre ses portes
chaque jeudi de 17 h à 21 h
au 7 boulevard de Bretagne à
Saint-Mandrier.
www.volsy.com
06.81.83.09.63

ÉCOLE DE DANSE

Après leur premier prix remporté au Concours Régional de la Confédération de Danse qui les avait qualifiées pour représenter PACA au Concours National de Lyon, nos danseuses sont rentrées avec le sourire et deux seconds prix. L'un en Classique et l'autre en Jazz.

Deux récompenses bien méritées pour ces toutes jeunes danseuses qui participaient à leur premier Concours National. Un grand bravo pour leur belle performance !!!

Nous félicitons également Alexandra Clément et Elodie Loubière pour leur travail et leur investissement ainsi que tous les autres élèves primés à

Mandelieu, qui ont manqué de très peu la qualification au Concours National pour leur motivation et leurs bons résultats.

Nous remercions, Marie et Margot Lefort pour leur participation active et leur gentillesse lors de ces concours, la municipalité de Saint-Mandrier, les familles ainsi que toutes les personnes qui nous ont aidé à faire ce déplacement.

Reprise des cours le mercredi 3 septembre 2014.

Inscriptions à la salle de danse à partir du lundi 1er septembre à 18 h.

Renseignements :

Yannick Deias au 06.15.87.24.15



DES NOUVELLES D'ARTHUR

Il y a un an déjà, à l'appel de Monsieur le maire, tous les Mandréens et Varois se sont mobilisés afin qu'Arthur, petit polyhandicapé de 4 ans aujourd'hui, puisse aller à la crèche des Lucioles, près de chez lui, accompagné d'une aide de vie.

Pari tenu !

Arthur a pu s'épanouir pleinement durant cette année.

Au programme : sorties équestres, visite à la galerie Rancilio, Carnaval et une cascade de fous rires, mais surtout la joie de retrouver les copains et copines chaque matin... Les progrès d'Arthur ont donné des ailes à l'association HandiPitchoun qui se mobilise depuis pour d'autres enfants, dans d'autres communes du Var.

En septembre prochain, Arthur fera sa rentrée scolaire à l'école Dominique Mille à Toulon.

Merci à tous d'avoir contribué à la réussite de cette belle opération...

Recevez ce beau sourire d'Arthur pour vous dire à nouveau : MERCI !



LES ANIMATIONS ESTIVALES DE L'ASSOCIATION PIN ROLLAND MAREGAU VERT BOIS

- Vendredi 4 juillet : **Merguez Partie** à 17 h 30, parking Sainte Asile
- Vendredi 18 juillet : **Soirée italienne** à 20 h, parking Sainte Asile
- Mardi 29 juillet : **Merguez Parie** à 17 h 30, parking Sainte Asile

Ces 3 animations sont organisées pour les Estivants ainsi que pour les Adhérents

André DE BROSSARD
Président

MINI FESTIVAL DE THÉÂTRE DU THÉÂTRE SUD VAROIS

Le 26 juillet à 21 h

"Comédie sur un quai de gare"

Le 27 juillet à 21 h

"Faux départ"

Tarifs :

- 10 € pour un spectacle
- 15 € pour les deux

Renseignements et réservations au :
06.72.15.39.19



DON DE SANG ET MARCHÉ DE L'ESPOIR

Le vendredi 1^{er} août, l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles organise une collecte de dons du sang, de 9 h à 13 h à la salle Arbouse, avenue Fliche Bergis au Pin Rolland. Chaque don sera suivi d'une collation ainsi que d'un cadeau offert à chaque donneur.

L'EFS PACA à besoin de 1000 pochettes de sang par jour. Venez nombreux !

Le mardi 19 avril, en partenariat avec la commune de Saint Mandrier, nous organisons la 3^{ème} **marche de l'Espoir** sur le parking Sainte Asile à 18 h 30. Cette marche dans la Pinède sera suivie d'un apéritif, d'un repas et d'un bal. Tarif : 13 € (- de 12 ans : 6 €)

Lucienne RIGAUD : 04.94.63.98.75
Jeannine RAINAUD : 04.94.30.78.63

ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Les Compagnons de l'ONM sont invités à se retrouver le 27 août à 16 h 30 au local des Anciens Combattants (près de la poste) avant la cérémonie commémorant la Libération de Saint-Mandrier.

Jacques CARRIÈRE
Délégué ONM Toulon

EXPOSITION DU CARICATURISTE CHARLES ARNAUD DIT « CHARLY » (1901-1983)

Galerie Rancilio, du 18 juillet au 10 août 2014

Hommage à Charles Arnaud (1901-1983).

En 1983, la famille de Charles Arnaud, artiste Seynois plus connu sous le nom de Charly, a fait don de plus de 500 de ses caricatures à la ville de La Seyne qui, gracieusement, nous en confie un certain nombre pour cette exposition.

Ce célèbre caricaturiste a croqué pendant des années les figures locales, les petits métiers et les scènes de la vie quotidienne de La Seyne sur Mer. Plusieurs autres villes Provençales, dont Saint Mandrier, ont également servi de modèles à ses dessins.

A vous qui l'avez connu, venez raconter vos anecdotes le concernant pendant l'exposition. Apportez également, si vous en possédez, quelques uns de ses croquis. Nous les transmettrons au bureau du patrimoine de La Seyne sur mer, pour un archivage numérisé.

Ce tableau, offert par la famille Juvenal à la commune, représente un moment de convivialité comme M. Juvenal les aimait et avait l'habitude de les organiser. On y reconnaît de nombreuses figures locales de Saint-Mandrier, en 1951, période de création de la Commune.



ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Les Compagnons de l'ONM sont invités à se retrouver le 27 août à 16 h 30 au local des Anciens Combattants (près de la poste) avant la cérémonie commémorant la Libération de Saint-Mandrier.

Jacques CARRIÈRE

Toutes n'ont pu être reconnues. Un agrandissement de ce dessin est visible à l'Office de Tourisme. Si vous reconnaissez l'un de ces personnages, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

SAINT-MANDRIER



L'Office de tourisme a tenu son assemblée générale le 10 juin 2014 ; le rapport moral, le rapport financier sur l'exercice arrêté au 31/12/13 et

le budget prévisionnel 2014 ont été adoptés à l'unanimité.

Une discussion s'est ensuite ouverte sur les accusations portées sur la régularité des comptes de l'office lors du conseil municipal du 11 avril 2014 par

L'OFFICE DE TOURISME DE

M. Coiffier, membre de MVTE, ont fait l'objet d'une discussion. Tous se sont indignés d'un tel comportement, d'autant plus que M. Esposito, chef de file de MVTE, mis en demeure par lettre recommandée en date du 13 mai 2014 de justifier ces accusations, n'a pas daigné répondre.

Le conseil d'administration tient à assurer aux Mandréens que les comptes de l'Office de Tourisme sont tout à fait réguliers et qu'ils œuvrent pour le bon renom de la commune.

Marie-France GIOVANNELLI,
Présidente